

MAIRIE DE VALBELLE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°49/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, GONNET et RENON, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, DAUMAS et RICHAUD.

Excusé : Monsieur CHAUVEAUX

Convocation et affichage : 09/10/2025

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 8

OBJET : SUBVENTION 2025/2026 COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE DE VALBELLE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal BEVONS NOYERS VALBELLE reçoivent une somme de 85 € par élève.

Pour l'école de Valbelle, à la demande de l'enseignante, cette somme se décompose comme suit : 65 € en crédits pédagogiques et 20 € pour la coopérative scolaire.

Pour l'année scolaire 2025-2026, vu qu'il y a 16 élèves à l'école, le montant de la subvention à la coopérative scolaire est de 320 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte de verser une subvention d'un montant de 320 € à la coopérative scolaire de Valbelle
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, VALBELLE le 23 octobre 2025,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT

Le secrétaire
Raymond GROS



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Raymond Gros', is written over a faint circular stamp.